


Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

02 septembre 2016

Nomination de Philippe Sourlas au poste de directeur adjoint à la Direction de la gestion d'actifs de l'Autorité des marchés financiers

Précédemment en charge de l'un des services de contrôle des banques à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), Philippe Sourlas a rejoint l'AMF, le 25 juillet 2016, aux côtés de Xavier Parain, en qualité de directeur adjoint de la gestion d'actifs à l'AMF.

 Philippe Sourlas (33 ans) est diplômé de l'Ecole polytechnique, de l'Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique. Il est également titulaire d'un Master en analyse et politique économique de l'Ecole d'économie de Paris et d'une licence en droit de l'Université Paris I - La Sorbonne. Il a démarré sa carrière à l'Inspection générale des finances en 2006, avant d'intégrer en 2008 l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM), devenue l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Il y occupera successivement les fonctions d'expert international et de contrôleur, d'adjoint au chef de brigade puis de chef d'une brigade de contrôle assurance entre 2011 et 2013. Puis il prendra la responsabilité de l'un des services de contrôle des banques de l'ACPR en 2014. Philippe Sourlas a rejoint l'AMF, le 25 Juillet 2016, aux côtés de Xavier Parain, en qualité de Directeur adjoint à la Direction de la gestion d'actifs.

A propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site www.amf-france.org. URL = [http://www.amf-france.org]

Contact presse :

Direction de la communication de l'AMF : Stéphanie Duschenes - Tél : +33(0)1 53 45 60 23 ou +(33)1 53 45 60 28

Mots clés

GESTION D'ACTIFS

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

RAPPORT / ÉTUDE

GESTION D'ACTIFS

10 juin 2022

L'évolution du marché des fonds monétaires entre le 31 mars 2020 et le 31 mars 2022



ACTUALITÉ

GESTION D'ACTIFS

09 juin 2022

Evaluation du caractère approprié et exécution simple dans la directive MIFID II: l'AMF applique les orientations de l'ESMA



ACTUALITÉ

EUROPE & INTERNATIONAL

02 juin 2022

L'AMF renouvelle son appel à la mise en place d'une réglementation des fournisseurs de données, notations et services ESG

**Mentions légales :**

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02